

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE



LA CHARTRE, UNE DÉMARCHE PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'une démarche lancée par les éleveurs, via la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) en 2000. La démarche appartient à la CNE, mais elle est cofinancée par le CNIEL, INTERBEV et la CNE à hauteur d'un tiers chacun. C'est l'institut de l'élevage (Idele) qui assure l'animation au niveau national.

Cette démarche rassemble, à l'heure actuelle 94 000 éleveurs de bovins lait et viande en France.

Situation en Île de France

En Île de France, l'ERE a été mandaté pour être le maître d'œuvre régional, il est ainsi en charge de l'animation et du suivi de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE).

Au 31 décembre 2018, 130 élevages étaient adhérents à la CBPE en Île de France : 71 élevages lait ou mixte et 59 élevages allaitants.

En 2018, les visites CBPE étaient effectuées par 12 agents appartenant à 7 Organismes Professionnels d'Accompagnement et de Validation (OPAV) différents.

Les 2 OPAV ERE et SIE ont 6 agents agréés pour 88 élevages (49 lait et mixte et 39 allaitant) adhérents à la CBPE. Départ d'un agent en 2018, un nouvel agent sera formé en 2019.

Les 6 OPAV extérieurs à l'Île de France (LACTALIS, SODIAAL, LINCET, BIOLAIT SAS, EMC2 Elevage et CIALYN) suivent 42 élevages (22 lait et mixte et 20 allaitant) chartés en Île de France.

Pour les éleveurs et le public intéressés par cette démarche, le site internet de la CBPE : www.charte-elevage.fr

TRAÇABILITÉ DES ALIMENTS ET DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES

Pour faire suite au suivi des élevages engagés dans la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage bovin et mieux appréhender la traçabilité des aliments et des médicaments distribués aux bovins, nous avons mis en place depuis 2010 le diagnostic traçabilité proposé par l'Institut de l'Élevage.

Ces diagnostics sont réalisés par nos agents auprès des éleveurs d'Île de France.

Le tableau de synthèse, ci-après, reprend les points abordés lors du diagnostic traçabilité et présente pour chaque point le pourcentage d'élevages diagnostiqués en marge de progrès.

Lorsque le pourcentage est faible ou nul, on peut dire que la traçabilité est bien maîtrisée dans les élevages visités, la majorité étant à l'objectif. À l'inverse, lorsque le pourcentage est élevé, on peut dire que de nombreux élevages doivent mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la traçabilité.

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2018

6 diagnostics traçabilité ont été réalisés par les techniciens de l'ERE et du SIE.

Traçabilité des aliments achetés

Nous observons une amélioration de la traçabilité des documents relatifs aux aliments achetés par rapport à 2017 au niveau du classement et de la durée de conservation.

Traçabilité des traitements vétérinaires :

ORDONNANCES

Une marge de progrès a été observée concernant l'état de conservation des ordonnances et des factures, ce chiffre ne concerne qu'un seul élevage et n'est donc pas représentatif néanmoins il sera intéressant de suivre son évolution dans le temps. Le nombre de marge de progrès concernant l'établissement d'un protocole de soin était le même en 2016 et 2017 (1 MP chaque année), néanmoins le nombre d'audits réalisés ayant augmenté en 2017, nous avons conclu à une légère amélioration (12,5% en 2016, contre 7,7% en 2017), nous pouvons observer que cette amélioration se poursuit car aucune marge de progrès n'a été observé en 2018.

CARNET SANITAIRE

En 2016 et 2017, la partie concernant le carnet sanitaire était déjà celle qui comportait le plus de marge de progrès. On observe une très faible utilisation du carnet sanitaire « informatique » chez les éleveurs audité, seulement 2 sur 6, un chiffre qui augmente néanmoins car il était de 1 pour 13 en 2017.

L'enregistrement des traitements vétérinaires (soumis et non-soumis à prescription) est en hausse depuis 2017, au contraire de la présence des informations réglementaires, qui reste à améliorer.

Repérage des animaux traités et gestion des délais d'attente

On peut remarquer qu'une marge de progrès est apparue dans cette partie, néanmoins il ne s'agit que d'un seul élevage, donc comme pour l'état de conservation des ordonnances et des factures cela n'est pas représentatif et il faudra poursuivre son observation dans les années à venir.

		2017 Elevés concernés en marges de progrès 13 élevages audités	2018 Elevés concernés en marges de progrès 6 élevages audités	
POINTS A VERIFIER DU DIAGNOSTIC TRAÇABILITE				
ALIMENTS ACHETES	1-	Présences des étiquettes	0%	0%
	2-	Informations des documents de traçabilité	0%	0%
	3-	Durée de conservation des documents de traçabilité	8%	0%
	4-	Classements des documents de traçabilité	8%	0%
	5-	Etat de conservation des documents de traçabilité	0%	0%
	6-	Contrôle de la commande à chaque livraison	0%	0%
	7-	Lieu de remise des documents en cas d'absence lors de la livraison	0%	0%
	8-	Consignes sur le lieu de stockage en cas d'absence lors de la livraison	0%	0%
	9-	Lieux de stockage identifiables	0%	0%
ORDONNANCES	10-	Présence d'ordonnance	0%	0%
	11-	Durée de conservation des ordonnances	0%	0%
	12-	Durée de conservation des factures de médicaments non soumis à prescription	0%	0%
	13-	Classement des ordonnances et factures	0%	0%
	14-	Etat de conservation des ordonnances et factures	0%	17%
	15-	Association traitement vétérinaire et ordonnance	0%	0%
	16-	Etablissement d'un protocole de soin	8%	0%
	17-	Durée de conservation des documents du bilan sanitaire et du protocole de soin	0%	0%

CARNET SANITAIRE	18-	Présence du carnet sanitaire	0%	0%
	19-	Durée de conservation des enregistrements du carnet sanitaire	0%	0%
	20-	Etat de conservation du carnet sanitaire papier	0%	0%
	21-	Sauvegarde des enregistrements du carnet sanitaire papier	0%	0%
	22-	Enregistrement de tous les traitements soumis à prescriptions dans le carnet sanitaire	15%	0%
	23-	Enregistrement de tous les traitements non soumis à prescriptions dans le carnet sanitaire	23%	17%
	24-	Informations réglementaires présentes	23%	50%
	25-	Enregistrement quotidien	8%	0%
26-	Trace écrite du vétérinaire	46%	33%	
ANIMAUX TRAITES	27-	Vaches laitières traitées repérables	0%	25%
	28-	Vaches laitières tarées repérables	0%	0%
	29-	Date de remise en vente consultable dans le bloc traité	0%	0%

